



## TAXE D'APPRENTISSAGE 2017

**Madame, Monsieur**

Voici venu dans quelques semaines l'échéance du règlement de la Taxe d'Apprentissage.

L'objectif pédagogique du **Master LEA M2i (Management interculturel et international)** (classé depuis 5 ans parmi les 3 1ers de sa catégorie au classement SMBG des meilleurs masters) est d'amener ses étudiants trilingues à une insertion professionnelle de qualité par une formation pratique à leur futur métier. La performance de notre outil de travail est primordiale pour atteindre cette réussite.

Notre Master ne disposant d'aucune ressource propre, la taxe d'apprentissage redevable par toutes les entreprises peut nous y aider. En effet, elle permet de financer tous les équipements pédagogiques de notre établissement ainsi que les projets sur lesquels travaillent nos étudiants (Flash Recrutement, Rencontres Professionnelles, Voyage d'études, Cérémonie de Remise de diplômes).

Votre entreprise peut choisir de verser sa Taxe au **Master LEA M2i (Management interculturel et international)** (formation bac + 5 de niveau I, catégorie B, hors quota). Comme vous le savez les versements directs ne sont plus autorisés. Votre versement doit être effectué via un organisme collecteur agréé de la taxe d'apprentissage (OCTA), qui peut vous faire parvenir le bordereau CERFA adéquat.

Nous espérons pouvoir compter sur votre contribution. A cet effet, vous trouverez dans cette rubrique un formulaire vous expliquant les modalités de versement en notre faveur.

**Notre objectif est la meilleure formation pour tous, vous pouvez nous aider à l'atteindre.**

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier et de votre aide pour le faire passer au service compétent.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fiona Rossette, Sylvaine Hughes  
Responsables de la formation Master M2i  
Université de Paris Ouest Nanterre La Défense